



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je soussigné,

NOM :

ADRESSE :

TEL domicile :
bureau :

Profession :

Attente du séjour :

Sollicite **LA RESERVATION DE LA TUILERIE**

POUR LE GROUPE

DU _____ **AU** _____

ARRIVEE prévue vers :

DEPART envisagé vers :

INDICATIONS PARTICULIERES

NOMBRE DE PERSONNES ENVISAGEES : _____

DONT ENFANTS : _____

Je vous joins un chèque à l'ordre de : **ESPACE EQUESTRE de la TUILERIE**

Représentant un acompte de 30% du montant du séjour (forfait + hébergement prévu)
le solde sera réglé au plus tard au départ.

*J'ai bien noté que ce montant sera acquis en cas d'annulation et que le solde peut être
demandé en cas d'annulation moins de 30 jours avant le début du séjour*

J'ai pris bonne note du règlement intérieur et des clauses du contrat que je diffuserai auprès de
mon groupe afin d'éviter les incompréhensions.

à _____ le _____

Signature



Règlement intérieur

La TUILERIE lieu agricole représente des dangers pour les gens non avertis dont les enfants (paille, tracteurs, mare, animaux... La TUILERIE a été conçue pour recevoir des enfants sous **surveillance**.

Ceux ci peuvent se mettre involontairement en danger ou dégrader les espaces, les plantations ou le matériel mis à disposition. Merci de les sensibiliser et de ne pas les laisser livré à eux mêmes.

Le centre est **non fumeurs**. Il est **interdit de fumer** dans tous les locaux : salles et chambres décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 art n° L3511- Les mégots doivent être déposés dans les bacs mis à disposition à cet effet.

La cour (olivier) est une zone de calme et de quiétude. Elle n'est donc pas une aire de jeux.

La route qui traverse le centre est communale et fréquentée. Elle n'est donc pas un espace privatif ou un espace de jeux . Pour la convivialité avec le voisinage et pour la sécurité des enfants il est recommandé de leur interdire de jouer sur cette partie

Il est interdit de se garer sur la portion de route univoie qui traverse le centre

UTILISATION DE LA PISCINE suivant les obligations légales :

DDASS et commission de sécurité

HEURES D'OUVERTURE : 11 H A 18 H

L'enlèvement des couvertures solaires ne peut se faire que par le personnel du Centre.

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents ou des adultes

Surveillance d'un adulte en permanence

La piscine sera fermée si les enfants sont livrés à eux même ou si le règlement n'est pas respecté(entrées nocturnes, non respect de la fermeture ...)

- **profondeur d'eau grand bain 1m 50 : pas de fosse à plonger**
- **profondeur d'eau pataugeoire et jeux d'eau : 0m 40**

PEDILUVE ET DOUCHE OBLIGATOIRES

Entrée uniquement par le pédiluve

Passage obligatoire par le pédiluve après toute sortie hors de la zone de baignade

**CHAUSSURES STRICTEMENT INTERDITES DANS LA ZONE DE BAIGNADE
TENUE EXCLUSIVEMENT RESERVEE A LA BAIGNADE**

Contrat

➤ Le fait de réserver et de séjourner à la TUILERIE entraîne l'acceptation des clauses de réservation du règlement intérieur et des clauses de ce contrat

➤ Le forfait donne droit à l'utilisation de l'ensemble du domaine, équipements, installations : piscine de juin à septembre, salles, terrains de jeux ... décrits sur le site et présentés lors de la visite et de l'état des lieux.

➤ La TUILERIE étant un gîte de groupe, il est réservé par un responsable qui s'acquittera du paiement de la **globalité** des prestations. Il ne sera pas procédé à une facturation ou à l'acceptation de règlements parcellaires

➤ Le responsable est chargé de donner les informations concernant les règles de vie et les clauses de ce contrat auprès des autres membres du groupe. Il est l'interlocuteur des responsables de la TUILERIE et est **responsable des agissements du groupe et donc à même de faire respecter ce contrat, le règlement intérieur et les directives faites lors de la visite ou lors d'interventions pendant le séjour.**

➤ Le gîte doit être rendu dans l'état où il a été trouvé, en cas de non-respect, un coût supplémentaire sera facturé :

➤ Les tables et chaises remis à l'identique et nettoyés	➤ + 30€
➤ Les sanitaires, les chambres et les salles doivent être propres et rangées	➤ + 50€ sur l'ensemble du gîte
➤ Les lits remis comme à l'arrivée : couvertures pliées	➤ + 5€ par couverture
➤ Les draps loués doivent être descendus et entreposés à l'endroit indiqué	➤ + 5€ par lit
➤ La cuisine doit être dégraissée nettoyée, et rangée. La vaisselle lavée, les sols lavés et dégraissés . le forfait nettoyage ne comprend pas le nettoyage de la cuisine	➤ + 100€
➤ Les poubelles vidées	➤ Pour le verre, des conteneurs sont à votre disposition à Dammarie-en-Puisaye

Un état des lieux et un inventaire seront effectués en début et en fin de séjour en présence du responsable du groupe.

NB : s'il n'est pas possible de faire un état complet des lieux et de l'inventaire à la fin du séjour, les cautions sont renvoyées après visite des lieux et constats dans la semaine qui suit (modalités données au début du séjour)

La sonorisation est à utiliser telle quelle et sans rajout (table de mixage, effets...) hors PC. On ne peut pas utiliser uniquement la diffusion en apportant son propre kit de mixage.

Si vous prenez un DJ ou votre matériel pensez à prendre un kit son et/ou lumière indépendant. Une prise P17 32 A est réservée à cet usage. Cautions 800 €

Le matériel dégradé ou abîmé ainsi que la vaisselle cassée sera décompté du montant de la caution sur présentation de la facture des réparations ou du renouvellement.

Cautions demandées à l'arrivée : 2000 € Cautions sonorisation : 800 €

HEBERGEMENT

Capacité et répartition autorisée par la commission de sécurité qu'il faut respecter: 50 personnes

La capacité d'accueil doit correspondre à la capacité d'hébergement voir le PLAN DE REPARTITION

Les lits ne doivent pas être déplacés

➤ **Il est interdit de fumer** décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006 art n° L3511

(DéTECTEURS de fumée et exigence de la commission de sécurité)

➤ **Les chiens ne sont pas admis dans le centre et donc dans les locaux**

➤ Penser à éteindre les lumières notamment des escaliers et à fermer les portes extérieures

Lu et approuvé, contrat et règlement intérieur, le

Le responsable du séjour

Le responsable du Centre